



Saisie mobilière à venir suite à problèmes de remboursement sur c

Par **jardilande**, le **28/04/2009** à **16:51**

Bonjour,

Je suis actuellement dans une situation très compliquée. J'ai souscrit à un crédit à la consommation en avril 2007 d'un montant de 7000 euros. J'ai remboursé chaque mois 150 euros et cela jusqu'à décembre 2007 où je me suis trouvé sans ressource. J'ai donc cessé de payer pendant 4 mois (où j'ai entre temps déménagé du domicile parental à mon propre domicile). J'ai communiqué mon changement d'adresse pour être joignable, mais en aucun cas ils en ont pris compte. Au mois de mai je reçois au domicile parental, un courrier de l'huissier, que je contacte. Je me propose de trouver un arrangement, en disant bien que j'étais au chômage. L'huissier me dit que ma proposition n'est pas suffisante. Je le prévient que je ne pourrais pas faire autrement et que (à nouveau) je déménageais, pour cause de mariage. J'ai à nouveau reçu un courrier en date du mois d'octobre 2008 au domicile parental, mais par un autre cabinet d'huissier cette fois. Vivant loin du domicile parental, ce courrier ne m'a été remis qu'en janvier 2009. J'ai de suite à nouveau réagi au courrier, en me proposant de faire 2 virements (1 de 700 euros et 1 autre de 800 euros), puis d'échelonner à nouveau les remboursements (à 250 euros par mois) pour faire preuve de ma bonne foi. L'huissier semblait d'accord, jusqu'à ce matin en contactant pour avoir des nouvelles de mon dossier (si le créancier avait accepté), entendre qu'il avait refusé mon échéancier, malgré la somme de 1500 euros auparavant versée. L'huissier me dit que la seule solution est de payer ma dette en 2 fois (soit 2500 euros fois 2) ou sinon ce serait une saisie mobilière à mon domicile. Que puis-je faire, je suis complètement perdue et bouleversée sachant que je suis sur le point d'accoucher, rien ne va plus!!! Merci pour tout renseignement que vous serez susceptible de me fournir.

Cordialement.